

**Service instructeur**  
Service du Recyclage et de l'Air

N° 6<sup>e</sup>/57-07

**Service consulté**

**APPEL A PROJETS RELATIF AU DEVELOPPEMENT  
DES COLLECTES SELECTIVES DES BIODECHETS :  
DESIGNATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE ROUFFACH COMME SITE PILOTE**

Résumé : *Le présent rapport propose de désigner la Communauté de Communes du Pays de Rouffach comme site pilote dans le cadre de l'appel à projets départemental relatif aux biodéchets.*

Le Conseil Général a décidé, lors de sa séance du 23 mars 2007, une stratégie pour le développement des collectes sélectives des biodéchets : l'Assemblée départementale a adopté à cette occasion le principe d'un appel à projets pour des projets innovants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents du Haut-Rhin. Cet appel à projets a été lancé en présence de toutes les structures intercommunales lors du Comité Syndical de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD) du 27 mars 2007. Cinq demandes ont été adressées à ce jour, dont celle de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach qui est le projet le plus avancé et dès à présent complet. Le cahier des charges de cet appel à projet a été précisé par la Commission Permanente du 8 juin 2007.

Le Département et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach souhaitent mener une initiative pilote de collecte des biodéchets qui entre pleinement dans le cadre de l'appel à projets.

Le projet de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach répond aux différents critères du cahier des charges :

- qualité du projet,
- innovation,
- complémentarité des différents projets ;
- pertinence par rapport au Plan Départemental de Gestion des Déchets
- modicum préliminaire déjà effectué.

La candidature de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach a donc été présentée au Comité de Sélection qui propose de retenir ce projet comme site pilote.

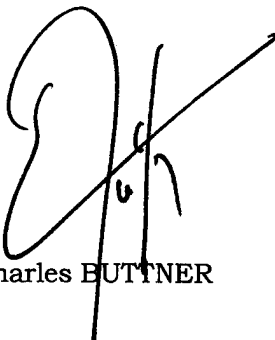
La Communauté de Communes prévoit d'équiper l'ensemble des 3.500 ménages des 4 communes membres (Gueberschwihr, Hattstatt, Pfaffenheim et Rouffach) d'une poubelle spécifique pour les biodéchets (120 litres pour les maisons individuelles et 240 litres en habitat collectif). Les restaurants et cantines seront également intégrés dans ce dispositif de valorisation. Chaque ménage disposera en outre d'un bioseau et de sacs biodégradables, afin de stocker les déchets de cuisine sans générer de nuisances olfactives. La collecte se fera de manière hebdomadaire : cette collecte spécifique de biodéchets se substituant à une des deux tournées de collecte des ordures ménagères actuellement en place, il n'y aura aucun surcoût induit en terme de collecte. Une communication d'accompagnement est également prévue. Enfin, les biodéchets collectés seront valorisés à l'usine de compostage d'Aspach-le-Haut, gérée par le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4), auquel est rattaché la Communauté de Communes du Pays de Rouffach.

Afin d'évaluer le projet et d'en faire bénéficier les autres collectivités à l'échelle départementale, un suivi et une évaluation détaillés seront assurés.

Le lancement de la collecte sélective des biodéchets est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 2007. S'agissant du premier projet pilote soumis au Conseil Général et compte tenu de son degré d'avancement, il est proposé de retenir dès à présent l'opération de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach dans le cadre de l'appel à projets départemental.

En conséquence, je vous propose de désigner la Communauté de Communes du Pays de Rouffach comme site pilote dans le cadre de l'appel à projets départemental relatif aux biodéchets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER